

NAISSANCE DE VOTRE ENFANT



Les démarches après la naissance de votre enfant

- **Créez votre compte ameli sur ameli.fr**

Suivez vos remboursements en temps réel, téléchargez vos attestations pour vous (et votre enfant) et communiquez avec votre CPAM par e-mail.

- **Déclarez la naissance de votre enfant à la mairie du lieu de naissance**

- **5 jours après, déclarez la naissance à votre CPAM depuis votre compte ameli**

- **Mettez à jour votre carte vitale**

- **Déclarez votre enfant à la CAF sur www.caf.fr**

- **Déclarez également la naissance de votre enfant auprès de votre complémentaire santé (Mutuelle)**

En adressant une attestation de droits Assurance Maladie, téléchargée depuis votre compte ameli.

- **Ouvrez votre Dossier Médical Partagé (DMP) sur www.dmp.fr**

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé. Pensez à ouvrir un DMP pour vous et vos enfants.

- **Consultez le calendrier vaccinal de votre enfant sur ameli.fr**

Les vaccinations sont indispensables chez les bébés et les enfants. Elles permettent de les protéger efficacement et durablement contre différentes maladies infectieuses graves.